

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 11 DÉCEMBRE 2025)

Date de convocation :

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 31
Nombre de pouvoirs : 8

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 11 décembre 2025 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUÉ Anne-Marie, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LÉGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUYEMIROU-BOUCHET Nadège, M. SANZ Alain

Pouvoirs :

Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à M. PARIS Rémi
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
M. ESQUER Philippe donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
Mme MOULAT Monique donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
M. PINOUT Bernard donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. REGNIER Jean-François donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. LOUSTAU Christian
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

M. CACHELOU Yoann, M. GABASTON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. BEROT-LARTIGUE Michel

OBJET : BUDGET SPANC - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - 2025

RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M49,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Par délibération n° 2025-40 du 10 avril 2025, Le Conseil communautaire a approuvé le budget primitif du budget autonome SPANC, modifié le 5 juin 2025, par délibération 2025-62.

Il est proposé de modifier les autorisations budgétaires afin d'inscrire les écritures nécessaires à une rectification d'imputation comptable concernant les écritures de rattachement 2024, à la demande du Trésorier, comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
678 - Autres charges exceptionnelles (67)	2 370,00 €	7068 - Autres prestations de services (70)	2 370,00 €
Somme	2 370,00 €		2 370,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

ADOPE le présent rapport ;

APPROUVE la décision modificative n°2 pour l'exercice 2025 du budget autonome SPANC.

Adopté

30 voix pour

1 voix contre

Robert DAGUERRE

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON